

TOURS, le 8 août 2018

LE PRÉSIDENT

**Point sur le flux et les conditions de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en Indre-et-Loire**

1. **Contexte :**

A) **Les flux :**

**Année 2017 = 553 MNA** arrivés au Champ Girault (services du Conseil départemental)

**Du 1<sup>er</sup>/01 au 3/08 2018 = 658 MNA dont**

- **351 refus d'admission** au titre de la non minorité du jeune
- **307 évalués « mineurs »** dont **142 ont été depuis réorientés vers d'autres départements**, sur décision du Procureur de la République (OPP), puis jugement d'assistance éducative (Tribunal de Tours), le Département d'Indre-et-Loire ayant atteint sa capacité maximale d'accueil (chiffre actualisé en permanence par la plateforme nationale rattachée au ministère de l'Intérieur, en fonction des arrivées nouvelles de MNA sur le territoire national)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **165 MNA ont finalement été admis à l'Aide sociale (ASE - compétence et financement à la charge exclusive du Conseil départemental)**.

Cela porte au total à **311 le nombre total de MNA** suivis et pris en charge par les services sociaux du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

**49 MNA** devraient sortir de ce dispositif en 2018 (atteinte de la majorité).

De plus, **113 évaluations de MNA** sont programmées du 6 août au 12 septembre 2018.

***Pour mémoire : où sont hébergés les MNA et quelles sont les structures et les associations partenaires du CD 37 qui prennent en charge actuellement les 311 MNA en Indre-et-Loire ?***

⇒ **52 sont hébergés en hôtel, soit 38 %**

⇒ **259 sont pris en charge par 3 associations partenaires du CD 37 (structures spécifiques) soit 62 % :**

- **Association Départementale de la Sauvegarde de l'enfance (ADSE) : 75, soit 29%**
- **Association Jeunesse et Habitat (AJH) : 31, soit 12%**
- **Entraide et solidarité (ex EAO) : 30, soit 12%**
- **Maisons de l'enfance à caractère social: 117, soit 45%**
- **Autres situations (incarcérations, fugues, etc...) : 6, soit 2%**

B) Prévisions pour 2018 :

Sur la base des arrivées de MNA constatées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CD 37 devrait accueillir près de 1 000 jeunes cette année, contre 553 en 2017, soit une croissance de près de 100%.

C) Pourquoi les propositions de rendez-vous faites aux MNA par les services du Conseil départemental peuvent-elles atteindre 1 mois ?

**- De nouvelles arrivées de MNA en croissance exponentielle depuis la mi-juin :**

Jusqu'à mi-juin, les services du Conseil départemental d'Indre-et-Loire (CD 37) pouvaient proposer des rendez-vous d'évaluation **dans les 15 jours suivant leur arrivée**, soit en moyenne un « flux » de l'ordre **de 4 à 5 jeunes par jour**. Or, depuis le 18 juin dernier, les services du Conseil départemental doivent faire face à des arrivées massives de MNA, **soit 9 à 15 par jour, soit plus du double**.

**- La demande quasi systématique faite par les MNA d'être assistés par des traducteurs :**

La grande majorité des jeunes ne parle pas français (ni anglais). De fait, il est nécessaire de recourir à des traducteurs parlant principalement les dialectes suivants : le malinké, le solinké, le peulh, le soussou, le poular, le dioula, le bengalais l'hindi, l'albanais, l'arabe..... Nous sollicitons donc des traducteurs locaux sous forme de vacances. Durant la période des vacances, ceux-ci sont moins disponibles. La Cour d'Appel de Paris ainsi que l'Institut de l'Interprétariat de Paris sont mobilisés en renfort, mais par téléphone.

**- Des MNA régulièrement absents (plus du tiers) ou, à défaut, en retard quasi systématiquement aux rendez-vous fixés par les services du CD 37 :**

Certains MNA partent vers d'autres départements auprès desquels ils prennent également des rendez-vous, ce qui conduit alors à des doubles évaluations (charge de travail inutile), faute de fichier national de suivi des MNA (responsabilité Etat). Par ailleurs, certains MNA viennent aux rendez-vous en exigeant alors l'assistance d'un traducteur alors qu'à leur arrivée (inscription), ils avaient déclaré parler français. Les MNA arrivant en Touraine sont le plus souvent issus de pays africains francophones (Mali, Guinée et Côtes d'Ivoire principalement).

Cet état de fait mobilise donc inutilement des plages horaires qui auraient pu être consacrées à des entretiens. Au-delà, il est en réalité impossible aux agents du CD 37 d'appeler les MNA pour avancer leur date et/ou horaire de rendez-vous, les jeunes ne disposant pas de téléphones portables avec des cartes SIM.

Les entretiens (durée en moyenne 2 heures au minimum) ont en outre pour objectif d'évaluer la minorité et l'isolement du jeune, avec pour impératif que toute décision (admission à l'ASE ou refus) se traduise par un suivi administratif, notamment notification de prises en charge et fin de prises en charge.

- ***La charge administrative importante :***

Suivi administratif des MNA et mise à jour de tableaux quotidiennement : sollicitation des services de l'Institut médico-légal du CHU (réalisation de tests osseux pour l'estimation de l'âge des MNA), réorientations, admission à la CMU, gestion des mesures de tutelles, ouvertures comptes bancaires, etc....

Suivi socioéducatif : placement, scolarité, suivi médical, formations professionnelles... en relation avec les structures d'accueil ; rendez-vous avec les jeunes pour préciser des éléments de leur situation ; résolution de situations délicates (fugues, appels du Commissariat, réorientations, échanges avec les autres départements). Elles ont le même rôle que des référents enfants confiés en pôle enfance.

Mobilisation des partenariats mis en place : relations régulières avec la Préfecture pour étudier les dossiers des jeunes devenant prochainement majeurs / commission d'orientation et de suivi des MNA avec certaines structures / recherche d'interprètes pour différents dialectes de l'Afrique Subsaharienne / préparation de la politique « Accueil Solidaire » (familles volontaires pour accueillir les MNA).

- ***Une conflictualité croissante avec certaines « associations militantes » :***

Les professionnels évoquent des pressions constantes des « associations militantes » et avocats sollicités (spécialisés sur les dossiers de MNA) se manifestant par appel téléphonique, par mail ou par visites intempestives et travaillant à charge contre les services du CD 37, ce qui se traduit par des audiences de plus en plus nombreuses au Tribunal de Tours auxquels les services du CD 37 sont convoqués.

**2. La protection de l'Enfance : une priorité du Département**

A) Moyens alloués pour les MNA :

2015 = 4.706.657 €

2018 (projection année pleine) = 13.617.481 €

B) Schéma départemental de l'Enfance et Lancement des APP :

Action n°7 : Impulser une réelle logique de parcours dans la prise en charge des Mineurs non accompagnés

7.1 Fluidifier le dispositif d'accueil et de mise à l'abri et d'évaluation

7.2 Déployer un accompagnement dans une logique de parcours pour l'ensemble des MNA

- 100 places attribuées à l'ADSE
- 150 nouvelles places attribuées à l'EAO (60), AJH (40) et Apprentis d'Auteuil (50)

Action n° 9 : Restructurer l'offre en termes d'accompagnement et d'hébergement

9.1 Augmenter les capacités des dispositifs permettant d'accompagner les parcours et notamment la sortie de placement

- 4 APP = + 113 places d'ici 2020 soit + 9%

C) Renforcement des services du CD 37 dédiés aux MNA :

Dès la mi-juin : + 3 ETP (1A, 1B, 1 éducateur) ont renforcé le service dédié aux MNA soit 9,8 ETP au total soit un renforcement de près de 30%.

A cela, la DGAS a mis à disposition un agent de catégorie A, à mi-temps, pour soutenir la direction ; notamment sur le versant de sa structure organisationnelle.

D'autre part, 1 éducatrice spécialisée a été recrutée en remplacement du congé maternité de l'éducatrice titulaire.

De plus, 1 éducateur de l'IDEF est présent depuis le 6 août et tous les lundis matins du mois d'août pour réaliser 2 évaluations de jeunes. Il a été demandé à l'IDEF de mettre à la disposition du CD 37 1 ETP dès la rentrée (modalités en cours).

Enfin, les cadres du service de la Protection de l'enfance du CD 37 assurent, dans le cadre de leur permanence ASE, un soutien à leurs collègues en réalisant également des évaluations de MNA.

*D) Lancement du dispositif « Accueil solidaire » :*

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain**, le CD 37 lance un appel à la solidarité et à la citoyenneté en proposant aux familles tourangelles de se porter candidates pour accueillir dans leur foyer un mineur d'origine étrangère sans famille afin de lui apporter un environnement relationnel serein et sécurisant.

Il convient d'apporter des solutions diversifiées et adaptées à la prise en charge de ces jeunes. En complément des foyers de jeunes travailleurs, des hébergements collectifs et des maisons d'enfants à caractère social, l'accueil dans une famille offre un cadre différent qui peut être une réponse aux besoins de certains de ces jeunes.